

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/02/19/2020040459/justel>

Dossier numéro : 2020-02-19/03

Titre

19 FEVRIER 2020. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 novembre 2019 portant renouvellement des mandats du président et de membres et nomination de membres du Comité du Service d'évaluation et de contrôle médicaux de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 28-02-2020 page : 11864

Entrée en vigueur : 15-05-2019

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 1er, 8° de l'arrêté royal du 3 novembre 2019 portant renouvellement des mandats du président et de membres et nomination de membres du Comité du Service d'évaluation et de contrôle médicaux de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, le mot " suppléant " doit être remplacé par le mot " effectif ".

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets le 15 mai 2019.

[Art. 3](#). Notre Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique est chargée de l'exécution du présent arrêté.